

**DOSSIER DE CANDIDATURE
FETE COMMERCIALE DE SAINT ANDRE
DU MERCREDI 03 AVRIL AU MERCREDI 10 AVRIL 2019**

Nom – Prénom :
Activité principale :
Date de dépôt du dossier : -----/-----/2019
DOSSIER N° :

Cadre réservé à l'administration

POUR VOUS INSCRIRE

Nous vous prions de remplir soigneusement ce document afin de permettre d'instruire votre dossier de candidature dans les meilleures conditions.

Je soussigné(e) M.....

Demeurant à :

Tél : GSM : Mail :

Sous l'enseigne :

Inscrit au RC sous le numéro :

Ou au Répertoire des Métiers sous le numéro :

Demande un emplacement pour participer à la Fête des Commerçants

1/ Nom de la rue : Avenue Ile de France Avenue de Bourbon Avenue de la République

2/ Linéaire souhaité : mètre(s)

3/ Activité(s) :

5/ Moyens utilisés : - Nombre de tables : - Nombre de parasols :

* Raccordements électriques OUI NON Nombre de watt :

6/ Transport utilisé : voiture camion autre, précisez.....

N° d'immatriculation :

Le dossier devra être déposé impérativement avant le mercredi 13 Mars 2019 au service Courrier – Hôtel de Ville – BP 505 – Place du 02 décembre-97440 SAINT-ANDRE.

Ce dossier devra comprendre :

- 1- La fiche de participation remplie et signée ;
- 2- Le registre de commerce de moins de 3 mois (original) ;
- 3- les copies des pièces suivantes :
 - *Pièce d'identité du demandeur,
 - *Justificatif d'adresse,
 - *Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile de l'exploitant,
 - *Carte de commerçants non sédentaire à jour (marchand ambulant),
 - *Attestation d'hygiène alimentaire,
 - *Attestation des équipements (manège et camion bar).

Pour les commerçants ayant un magasin à Saint André :

- Un justificatif d'adresse de leur commerce,
- Assurances de son commerce.

Toutes demandes incomplètes ou hors délais ne seront pas instruites.

Je m'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés avant la délivrance du permis de stationnement et à respecter les points importants (ci-joint) régissant l'organisation de la manifestation.

Fait à Saint-André, le.....